




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-429**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1250579-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - RÉFECTOIRE GROUPE SCOLAIRE GRASSI-JAURES-LAURENT - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie &
Optimisation
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - RÉFECTOIRE GROUPE SCOLAIRE GRASSI-JAURES-LAURENT - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'appui à l'investissement des collectivités territoriales constitue une priorité du Gouvernement qui se traduit notamment par la mobilisation d'une Dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ces Dotations de Soutien à l'Investissement doivent permettre de favoriser la mise en œuvre des projets de territoire et l'accélération des actions conduites par les collectivités locales sur les grandes priorités identifiées à l'échelle du territoire.

Sont éligibles à la DSIL toutes les actions qui contribuent à l'attractivité du territoire tout en veillant à sa résilience, au changement climatique et à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le climat, en particulier la neutralité carbone en 2050.

Par délibération n° DL.2023-248 du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a adopté le principe de restructuration de la restauration scolaire des écoles Grassi, Jean Jaurès et Albéric Laurent et a acté la construction d'un restaurant scolaire correspondant au besoin des trois écoles.

Les travaux consisteront en la construction d'un bâtiment, majoritairement en structure bois.

Un bureau d'études va réaliser une Simulation Thermique Dynamique afin de simuler et prédire son comportement thermique en fonction de différents paramètres tels que les matériaux de construction, la disposition des pièces, les systèmes de ventilation, de chauffage

et de climatisation, ainsi que les conditions climatiques externes.

Cela permettra d'optimiser la conception et concevoir un bâtiment plus économe en énergie.

L'opération est estimée à 3 millions € HT, dont 500 000 € HT en 2024, pour cette première phase.

La Ville demande un soutien de l'Etat, dans le cadre de la DSIL, à hauteur de 80% soit 400 000 €.

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de l'État un financement à hauteur de 80% soit 400 000 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et tout document afférent à ce dossier.

DL.2023-429 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DOTATION DE SOUTIEN À
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 - RÉFECTOIRE GROUPE SCOLAIRE GRASSI-
JAURES-LAURENT - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

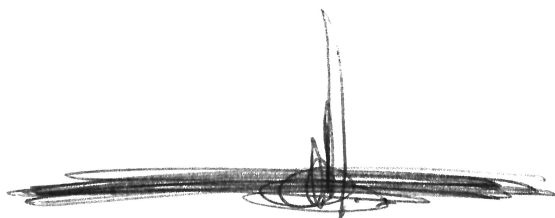
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»